

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**N°CT2018.6/117-2**

L'an deux mil dix huit, le cinq décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Mireille COTTET, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sylvie GERINTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine BRUN à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Ange CADOT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Serge DALEX à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Mehedi HENRY à Madame Mireille COTTET, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc MBOUMBA à Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Bruno HELIN, Madame Sabine PATOUX à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Hélène ROUQUET à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Axel URGIN à Madame Frédérique HACHMI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Danièle CORNET, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur François VITSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/12/18
Accusé réception le	18/12/18
Numéro de l'acte	CT2018.6/117-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20181205-lmc16119B-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

Secrétaire de séance : Madame Sylvie CHABALIER.

Nombre de votants : 65

Vote(s) pour : 65

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/12/18
Accusé réception le	18/12/18
Numéro de l'acte	CT2018.6/117-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20181205-lmc16119B-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018

N°CT2018.6/117-2

**OBJET :** Affaires générales - Ressources humaines - Création d'emplois en service civique

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le code du service national ;

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

VU le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;

**CONSIDERANT** que le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; que, d'une durée de 6 à 12 mois, la mission représente au moins 24 heures de travail hebdomadaires.

**CONSIDERANT** que le jeune, engagé dans une mission de service civique, perçoit une indemnité prise en charge par l'Etat d'un montant de 473,04 € net ; que le soutien complémentaire pris en charge par la collectivité est de 107,58 €, ce qui contribue à la maîtrise des dépenses de personnel ;

**CONSIDERANT** que le dispositif de service civique s'inscrit dans la continuité de la politique de recrutement en faveur de l'emploi des jeunes menée par Grand Paris Sud Est Avenir tels que les emplois d'avenir, les saisonniers et les contrats d'apprentissage ;

**CONSIDERANT** que la direction des médiathèques de Créteil souhaite bénéficier de ce dispositif en proposant deux missions de service civique orientées vers l'accompagnement à la scolarité des enfants fréquentant la médiathèque de l'Abbaye - Nelson Mandela de Créteil ; que des délibérations ultérieures pourront, en fonction de l'analyse des besoins, étendre ce dispositif ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/12/18
Accusé réception le	18/12/18
Numéro de l'acte	CT2018.6/117-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20181205-lmc16119B-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : CREE deux emplois de service civique dont la mission sera l'accompagnement à la scolarité des enfants fréquentant la médiathèque de l'Abbaye - Nelson Mandela de Créteil.

**ARTICLE 2**: AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande d'agrément auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de protection de la population, et à signer tout document afférent à la présente décision.

FAIT A CRETEIL, LE CINQ DÉCEMBRE DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/12/18
Accusé réception le	18/12/18
Numéro de l'acte	CT2018.6/117-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20181205-lmc16119B-DE-1-1